

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Fourniture d'équipement de pré-collecte des ordures ménagères résiduelles pour l'application de la redevance incitative**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 22 novembre 2012**

**L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures**

Le conseil d'Administration de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle à l'assemblée l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'équipement de pré-collecte des ordures ménagères résiduelles pour l'application de la redevance incitative, publié le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une date de remise des plis fixée au 12 novembre 2012.

Il présente à l'assemblée l'objet du marché et explique qu'il s'agit d'un marché à bon de commande d'une durée de 4 ans, composé de 2 lots :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de conteneurs de pré-collecte des ordures ménagères, puces électroniques, serrures et abri-conteneurs :
  - Option 1 : serrure à gravité généralisée
  - Option 2 : recyclage des équipements de pré-collecte en place.
  - Option 3 : abri-conteneur
- Lot n°2 : Fourniture, livraison, maintenance, de système de contrôle d'accès pour bacs roulants ou colonnes aériennes et accessoires.

Il présente alors à l'assemblée le choix de la commission d'appel d'offre concernant l'attribution des 2 lots précédents :

- Lot n°1 : GROUPEMENT SITA CENTRE EST (mandataire)/CONTENUR/COMPOECO retenu pour la proposition de base et l'option n°2
- Lot n°2 : EMZ Environnement SARL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offre de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : GROUPEMENT SITA CENTRE EST (mandataire)/CONTENUR/COMPOECO pour la proposition de base et l'option n°2
- Lot n°2 : EMZ Environnement SARL

AUTORISE le président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Création d'outils de communication de la Maison du Lac**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 22 novembre 2012 à 20 heures**

**L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle à l'assemblée le marché à procédure adaptée lancé le 18 septembre 2012 pour la création d'outils de communication de la Maison du Lac.

Il rappelle également que ce marché est composé de 3 lots :

- Lot 1 : Création d'une charte graphique complète
- Lot 2 : Création du site internet et des e-médias associés
- Lot 3 : Création de 5 mini-clips thématiques d'environ 1 mn chacun
- Lot 4 : Conception de documentation papier

Le Président précise que 8 offres ont été déposées pour le lot n°1, 14 pour le lot n°2, 9 pour le lot n°3 et 12 pour le lot n°4.

Il présente ensuite à l'assemblée l'analyse des offres relatives aux 4 lots et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Création d'une charte graphique complète : Noé Interactive pour un montant de 5 750 € HT
- Lot 2 : Création du site internet et des e-médias associés : Noé Interactive pour un montant de 22 750 € HT
- Lot 3 : Création de 5 mini-clips thématiques d'environ 1 mn chacun : Manhattan Studio productions pour un montant de 7 000 € HT
- Lot 4 : Conception de documentation papier : Laurianne Talichet pour un montant de 2 450 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le choix du Président de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Création d'une charte graphique complète : Noé Interactive pour un montant de 5 750€ HT
- Lot 2 : Création du site internet et des e-médias associés : Noé Interactive pour un montant de 22 750€ HT
- Lot 3 : Création de 5 mini-clips thématiques d'environ 1 mn chacun : Manhattan Studio Productions pour un montant de 7 000€ HT
- Lot 4 : Conception de documentation papier : Laurianne Talichet pour un montant de 2 450€ HT

AUTORISE le Président à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Délibération N°2012/22/11/2

Affiché le : 26/11/2012

Transmise en Préfecture de la Savoie le : 26/11/2012



DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

**Objet : Subvention Amicale des Sapeurs Pompiers de Novalaise**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 22 novembre 2012**

**L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 Euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Novalaise,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2012,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard VEUILLET



DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

**Objet : Schéma directeur et zonage assainissement - avenant n°1**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 novembre 2012

**L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle à l'assemblée l'opération intitulée « Schéma directeur et zonage d'assainissement » et la délibération n°2011/7/4/18 attribuant le marché en co-traitance aux entreprises Profils Etudes, Ateau et IDE Consultant.

Il explique qu'en raison du développement de son activité, l'entreprise individuelle I.D.E. Consultant a décidé de poursuivre son activité sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée « I.D.E. CONSULTANT », le gérant de cette SARL étant identique au responsable de l'entreprise individuelle.

Après avoir apprécié les garanties professionnelles et financières de la SARL, lesquelles sont identiques à celles de l'entreprise individuelle I.D.E. Consultant du fait de la similarité de son responsable, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise individuelle I.D.E. Consultant et la SARL I.D.E. CONSULTANT afin que la SARL se substitue à l'entreprise individuelle dans le cadre du marché public « Schéma directeur et zonage d'assainissement », conclu avec la CCLA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise individuelle I.D.E. Consultant et la SARL I.D.E. CONSULTANT dans le cadre du marché public « Schéma directeur et zonage d'assainissement », conclu avec la CCLA,

AUTORISE le président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

Objet : Décision modificative n°5 – Budget général

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 novembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures.

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Le Président présente à l'assemblée les virements de crédits à effectuer sur le budget général de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6488 : Autres charges	450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-668 : Autres charges financières	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>450.00 €</b>	<b>450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2113-79 TOURISM : TOURISME	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles:</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2318-32-EXT ZON : EXTENSION ZONES/AVANCE INVESTISS	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE les virements de crédits à intervenir sur le budget général de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 novembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux novembre à 20 heures

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VEUILLET Bernard.

Présents : MMES MRS AMPE. ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CAVAILLON. CERCEAU. CHEVALIER. CLARET. COURT-FORTUNE. COUTAZ. CURTIL. DIEZ. DUMOUTIER. DUPORT-ROSAND. GAUTIER. GIRERD. GROS. GUILLERMARD. MARCEL. MARTIN. MINOLA. REVEL. ROYBIN. RUBOD. THEVENON. VEUILLET. VUILLEROT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ARTHAUD. BEAUJEAN. CATTIN-MASSON. GALLAY.

\*\*\*\*\*

Le Président présente à l'assemblée la décision modificative à effectuer sur le budget annexe Assainissement de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-9152 : entretien biens immobiliers	0.00 €	13 185.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 185.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 782.94 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 207.67 €
R-7068 : Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	214.59 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 185.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 185.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 185.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 185.00 €</b>		<b>13 185.00 €</b>

après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le budget annexe Assainissement de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

